

COMMUNIQUE DE PRESSE CRIIGEN DU 28 NOVEMBRE 2013

La revue internationale Food and Chemical Toxicology (FCT) a demandé le retrait de notre étude publiée il y a plus d'un an (Séralini & al., 2012, Long term toxicity of a Roundup herbicide and a Roundup-tolerant genetically modified maize . Food and Chem. Tox. 50:4221-4231) sur la toxicité à long terme de l'herbicide Roundup et d'un maïs OGM le tolérant. Après l'analyse de toutes nos données, l'éditeur-en-chef certifie qu'il n'y a ni fraude ni données incorrectes, ni mauvaise interprétation intentionnelle. Cependant, il prend parti sur le fait qu'on ne puisse pas tirer de conclusions, à cause de la souche et du nombre de rats utilisés. Ces critiques inacceptables ont déjà fait l'objet d'un débat publié il y a un an par la même revue (Séralini & al. , 2013, Answers to critics: why there is a long term toxicity due to NK603 Roundup-tolerant genetically modified maize and to a Roundup herbicide. Food and Chem. Tox. 53:461-468 ). Elles ont été promues par la société Monsanto dans la presse, alors qu'un de ses dirigeants Richard Goodman a pénétré au bureau de FCT au poste chargé de l'édition des recherches sur les biotechnologies, après parution de notre étude. Ce retrait ne serait pas autorisé par les normes éthiques internationales auxquelles adhère la revue (nommées COPE), puisqu'il y a ni erreur ni fraude. Par contre, la courte étude de Monsanto publiée dans la même revue pour prouver l'innocuité de leur produit comporte erreurs ou fraudes, et ne fait pas l'objet d'une controverse. Bien que réalisée avec la même souche et le même nombre de rats, ses comparatifs sont faux, car les croquettes des rats témoins sont contaminées par des OGM à des doses comparables aux rats traités. Cela est en lien avec le nombre de rats demandé, très grand, pour les études de cancérogenèse. Ces doubles critères subjectifs sont inadmissibles et mettent en danger la science et la santé publique.

Nous demandons à FCT le retrait de l'étude de Monsanto sur le même maïs OGM, qui a servi pour son autorisation. Si FCT persiste dans sa volonté de retirer notre étude, le CRIIGEN attaquerait en justice, y compris aux Etats-Unis, pour demander des dommages et intérêts à la hauteur des préjudices colossaux subis. Nous saisissons les autorités européennes pour le réexamen des études ayant servi aux autorisations des OGM et des pesticides, car la présence d'OGM et autres contaminants dans la nourriture des témoins et dans les données de référence ou historiques invalident ces études.